



Période sans amende et des actions ponctuelles prévues!

Création : lundi 12 décembre 2022 07:33

Pas de respect pour les accords passés !

Ce gouvernement avait promis un métier et un statut plus attractifs pour les policier(ière)s, mais fait tout le contraire, en ignorant ainsi les accords pris dans le cadre de l'accord sectoriel et de la non-activité préalable à la pension. Par conséquent, nous prévoyons de nouvelles actions.

Pendant la période comprise entre le 15/12/2022 et le 15/01/2023, nous planifierons d'abord une nouvelle période « sans amende ».

Nous appelons tou(te)s les collègues à user de leur pouvoir d'éducation en étant moins répressifs pendant cette période. Nous leur suggérons d'utiliser surtout la remarque verbale ou « contrôlée ». Cela est possible pour les infractions pour lesquelles un droit d'appréciation est utilisable.

Bien sûr, des amendes seront toujours infligées pour des infractions vraiment inacceptables, comme la conduite imprudente, les personnes non assurées et l'intoxication alcoolique punissable, etc.

De cette façon on ne met pas en péril la sécurité routière, mais les caisses de l'Etat seront moins remplies. De plus, cela vous donne la possibilité d'expliquer à l'opinion publique pourquoi on agit ainsi.

De plus, des actions plus ponctuelles seront prévues dans les prochaines semaines. Nous vous tiendrons informé(e)s.



Période sans amende et des actions ponctuelles prévues!

Création : lundi 12 décembre 2022 07:33

Les petits jeux politiques sur le dos des policier(ière)s et de tous les autres membres du personnel du secteur doivent cesser immédiatement !

Vincent GILLES
SLFP Police

Thierry BELIN
SNPS

Raoul MOULIN
CSC